

Quoi de neuf Docteur?



DIALOGUES ENTRE
MUSÉES & UNIVERSITÉS

« *L'État en ses hôtels* » : les résidences ministérielles
de Louis XIV au milieu du XX^e siècle

Clémence PAU,
(dir. M le Professeur Alexandre GADY)

Sur les dix sept ministères qui composent actuellement notre gouvernement, plus de la moitié siègent dans d'anciens hôtels aristocratiques construits sous l'Ancien Régime, à l'instar du président de la République¹. Pour la plupart d'entre eux, cette installation remonte au XIX^e siècle, voire même pour la Justice au début du XVIII^e siècle. De fait, les ministères que nous connaissons aujourd'hui résultent d'une longue histoire institutionnelle étroitement liée à l'histoire politique de la France et l'ancien hôtel aristocratique devenu hôtel de ministre, par sa capacité à signifier le pouvoir à travers son architecture extérieure et son luxe intérieur, semble n'avoir jamais cessé d'exprimer la puissance et l'autorité de l'institution qu'il abrite, qu'elle ait été monarchique, révolutionnaire, impériale ou républicaine.



Fig. 1 - L'hôtel de Rochechouart, vue depuis le jardin, ministère de l'Éducation nationale, cl. C. Pau

Mais comment expliquer cette étonnante permanence des lieux de pouvoir dans la capitale ? Quelle est l'évolution architecturale, historique et symbolique de ces hôtels ? Pour cela, il faut tenter de comprendre le processus de conversion de l'hôtel aristocratique en hôtel de ministre depuis l'Ancien Régime et le rôle de ce dernier dans la mise en scène de la politique. Les résidences ministérielles aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, dont nos ministères sont les héritiers, recouvraient en effet une réalité bien plus complexe : demeure personnelle du titulaire du portefeuille ou propriété de l'État, l'hôtel servait à la fois de lieu de résidence au ministre et à sa famille, d'espace de représentation et de lieu de travail où se trouvait une partie des bureaux.

¹ - Dix ministres sur dix-sept ont à leur disposition un ancien hôtel aristocratique, sans compter les ministres délégués et les sous-secrétaires d'État.

Les hôtels de nos ministères actuels ont, pour la plupart, déjà fait l'objet d'études à caractère monographique². La bibliographie sur le sujet est donc abondante, mais de qualité inégale, certains ouvrages se limitant à une simple évocation historique de l'hôtel. Nos connaissances sur les hôtels des ministres sous l'Ancien Régime souffrent, en revanche, de quelques lacunes³. La raison de cet état de la recherche réside peut être dans la définition même de l'hôtel ministériel sous l'Ancien Régime. En effet, l'hôtel de fonction destiné à un ministre n'existait pas à Paris avant la fin du XVIII^e siècle, exceptions faites de l'hôtel de la Chancellerie⁴ et de l'hôtel du Contrôle général des Finances⁵. L'historiographie des hôtels des ministres s'est donc construite de manière morcelée, essentiellement à partir d'études monographiques ou d'articles sur les bureaux qui ne permettent pas aujourd'hui de saisir pleinement l'importance de ces demeures dans l'histoire de l'architecture et des institutions françaises. Le sujet de ma thèse vise donc à combler l'absence d'étude synthétique et globale concernant les résidences ministérielles et a pour but d'approfondir nos connaissances sur l'histoire de l'architecture de la capitale et sur l'histoire politique et sociale de la France, en établissant une synthèse historique de l'hôtel ministériel en tant qu'objet architectural, social et politique⁶.

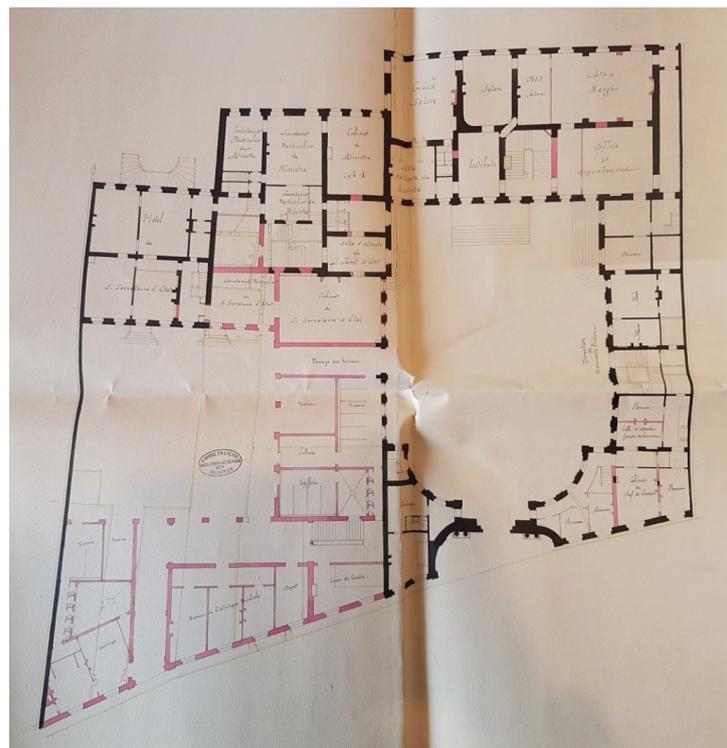


Fig. 2 - Félix Duban, Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de Roquelaure, affecté au ministère des Travaux publics, 21 mars 1840 (les parties en rose correspondent à toutes les transformations qui ont été apportées pour l'appropriation de l'hôtel), Arch. nat., CC 394, cl. C. Pau.

2 - Parmi ces nombreuses publications, citons-en trois récentes : GADY Alexandre dir., *L'hôtel de la Marine*, Paris, Nicolas Chaudun, 2011, 224 p. ; *L'hôtel de Brienne*, Paris, Nicolas Chaudun, 2012, 192 p. ; TANDEAU Armand, *Hôtel du Châtelet : Histoire d'un édifice d'exception*, Paris, Ministère chargé du Travail, 2012, 96 p.

3 - Les travaux concernant cette époque se sont principalement intéressés à la géographie des bureaux des ministères ou bien à la question centrale de la conversion de l'hôtel aristocratique en édifice public. Voir notamment : AZIMI Vida, « Les lieux de l'administration : géographie des bureaux sous l'Ancien Régime », *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des anciens pays bourguignons*, tome 46, 1989, p. 154-168 ; COQUERY Natacha, *L'Espace du pouvoir : de la demeure privée à l'édifice public*, Paris 1700-1790, Paris, Seli Arslan, 2000, 221 p. ; COQUERY Natacha, « L'émergence des quartiers administratifs de l'ouest parisien à la fin du XVIII^e siècle », Annie Fourcaut dir., *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question France XVIII^e-XX^e siècles*, Grâne, Créaphis, 1996, p. 233-243.

4 - *Hôtel de Bourvallais*, Paris, Ministère de la Justice, 2007, 23 p.

5 - PAU Clémence, *L'hôtel de Lionne, puis de Pontchartrain*, mémoire de Master 2 sous la direction du professeur M. Alexandre Gady, Paris, Université Paris Sorbonne, 2017, 2 vol.

6 - Dans l'article qu'il consacrait au paysage de l'architecture gouvernementale de l'Empire allemand et de la Troisième République française, Markus Dauss signalait le manque d'analyse d'ensemble concernant les hôtels ministériels français : DAUSS Markus, « Architectures gouvernementales de l'Empire allemand et de la Troisième République : essai d'iconologie politique et comparée », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2004, n°8, 2^e semestre, p. 10.

En s'appuyant sur un corpus élargi et sur une chronologie précise de l'histoire des institutions et de l'histoire de France, l'un des principaux objectifs de cette étude consiste, dans la suite des travaux menés par l'historienne Natacha Coquery, à retracer l'histoire des hôtels ministériels. Pour cela, il est indispensable de remonter aux origines de cette typologie d'édifices qui apparaît au milieu du XVII^e siècle, pour suivre l'évolution du statut de l'hôtel qui, de la résidence privée, devient un édifice étatique. En effet, sous le règne de Louis XIV, l'adresse parisienne du ministère ou du secrétariat d'État se confondait le plus souvent avec celle de la demeure particulière du titulaire qui en avait la charge. Les ministères étaient donc en quelques sorte « itinérants », d'autant plus que jusqu'en 1789, ils se partageaient entre plusieurs villes du royaume, principalement entre Paris et Versailles, où le gouvernement était établi depuis 1682.



Fig. 3 - Israël Silvestre, *Veüe du Chasteau, des Jardins, et de la ville de Versailles, du costé de l'Estang* (détail : à gauche, les quatre pavillons des secrétaires d'État situés devant le château sont bien visibles à l'arrière-plan), 1674, Paris, BnF, département Estampes et photographie, FT 4-VA-423 (1), cl. BnF.

À Versailles, la situation était bien différente. Des appartements de fonction et des bureaux pour les ministres avaient été aménagés dans les pavillons puis les « ailes des ministres » du château et le roi avait également acheté des hôtels aristocratiques dans la ville pour abriter ses services. Bien évidemment, l'étude des hôtels ministériels versaillais, mais aussi bellifontains, compiégnois et saint-germanoïis, situés à proximité immédiate des châteaux royaux, constitue une clef de compréhension permettant d'approfondir nos connaissances sur le développement des hôtels de fonction sous l'Ancien Régime. Après la Révolution, l'hôtel aristocratique s'est rapidement imposé comme le modèle par excellence de la résidence ministérielle et, tout au long des XIX^e et XX^e siècles, les ministères se sont installés de manière définitive dans d'anciens hôtels, la plupart situés dans le faubourg Saint Germain. Il conviendra ainsi de revenir plus précisément sur les conditions d'acquisition, sur la gestion, ainsi que sur la géographie de ces ministères, afin de mieux comprendre le processus de sédentarisation de ces derniers dans la capitale.

En outre, la question de la réappropriation d'un édifice de l'Ancien Régime par le pouvoir révolutionnaire, impérial ou encore républicain, soulève un certain nombre de réflexions sur la symbolique de l'hôtel aristocratique et constitue l'une des principales problématiques de cette thèse. L'hôtel revêt en effet un caractère monumental que les régimes successifs n'ont cessé de se réapproprier, tandis que les ministres ont pris possession des lieux en redécorant leurs appartements grâce au Garde-Meuble aujourd'hui le Mobilier national.



Fig. 4 - Ministère de la Justice, Salon des Oiseaux, décor XIX^e siècle (à gauche de la photo, le panneau sculpté représente tous les attributs de la Justice dont la balance, le flambeau et le code civil) © Joachim Bertrand / Ministère de la Justice, 2019, photographie tirée de l'ouvrage *L'hôtel de Bourvallais : 300 ans de justice place Vendôme*, Paris, Ministère de la Justice, 2019, p. 105.

Mais ces hôtels ayant aussi été agrandis, réaménagés, restaurés et embellis, il ne faut négliger aucunes transformations, tant extérieures qu'intérieures, lesquelles sont souvent porteuses d'un sens politique ou sociétal très important. De même, une attention toute particulière est accordée à la signification du décor, qui participe pleinement de la légitimité du pouvoir en place. Dans un esprit de comparaison et de synthèse, ce travail analytique doit ainsi mettre en évidence des récurrences et des singularités propres à chacune de ces demeures. Il doit aussi permettre de relever les liens qui existent entre la forme et la fonction, entre architecture et pouvoir, afin de comprendre la manière dont ces édifices ont été investis par l'État mais également de s'interroger sur les limites de ce modèle face à la réalité administrative. Tout en mettant en évidence les besoins propres à chaque ministre, les goûts de chaque époque et les attentes de chaque régime, cette étude architecturale relèvera les points de rupture et de continuité entre les différents régimes politiques et aboutira à une synthèse de l'architecture ministérielle en France qui fait tant défaut aujourd'hui.

Enfin, l'hôtel de ministre est aussi et avant tout un objet politique et social porteur d'une symbolique forte. L'approche sociale du sujet complètera ainsi ce travail de synthèse en déterminant la place que ces résidences ont pu occuper dans la vie privée, publique et professionnelle des ministres – et de manière plus générale dans la société – tout en identifiant les points de rupture et plus encore de continuité entre les régimes élitiste et démocratique⁷. En participant comme ils le font encore aujourd'hui à la représentation du pouvoir, ces hôtels nous renvoient en effet à un imaginaire politique qui contribue à façonner le visage de chaque régime. En outre, la littérature – Balzac ou Courteline par exemple – et la presse contemporaine ont contribué à forger et à diffuser une tout autre image, cette fois-ci péjorative, de ces demeures. Les fastes de ces hôtels et l'obstination des ministres à y demeurer, ont en effet fait l'objet de nombreuses critiques, les unes technocratiques remettant en cause la fonctionnalité de ces anciennes demeures, les autres clairement antimonarchiques. Il faut donc s'intéresser également à cette contre-histoire, qui va de la critique de ces demeures comme autant de lieux de la « monarchie républicaine » jusqu'au discours technocratique, qui prétend les sacrifier sur l'autel de la fonctionnalité, les deux critiques se combinant parfois.



Fig. 5 - *Bal donné au ministère de la Marine, par son Exc. le ministre de la Marine et Mme la marquise de Chasseloup-Laubat, 1865, estampe, Paris, CVP, CA 8^e suppl. 241, cl. C. Pau.*

7 - Particulièrement au XIX^e siècle, les hôtels ministériels étaient ouverts « officiellement » pour des audiences publiques ou privées, mais aussi pour des événements mondains comme des bals, des fêtes, des salons, des dîners, etc.